

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Caouette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1132efdc0e4915b30d0cb234>

Date d'obtention : 2024-04-19 13:15:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Analyse de la situation

Ouvrir la trousse texto: rencontrer la victime et témoin

Concertation en équipe et assurer sécurité immédiate

Rencontres à poursuivre, si nécessaire et décisions selon la situation: poursuivre ou contacter policiers immédiatement

Communiquer avec parents

Mesure d'encadrement

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Prendre le temps de rencontrer toutes les personnes impliquées pour un portrait réel de la situation

Confisquer rapidement l'appareil si photos

Ne pas hésiter à utiliser la trousse sexto

Si adulte concerné, service de police automatiquement

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si le geste est impulsif ou malveillant